

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars 2025, Monsieur Henri DESTRÉS, Maire de Sideville, a convoqué le Conseil Municipal le jeudi 20 mars 2025 à 19h30.

Ordre du jour :

1. Arrêt du Procès-Verbal du 06 février 2025
2. Les Petits Monts : devis travaux supplémentaires
3. Défense incendie : devis bornes et bâches
4. RPI : participation commune repas cantine
5. RPI : demande de subvention poste psychologue scolaire
6. Frais de stade : investissements
7. Atelier municipal : devis pour remplacement porte
8. Fort des Monts : proposition achat terrain
9. Demandes de subventions
10. Vente de bois
11. Admission en non-valeur
12. Informations et questions diverses

**PROCES-VERBAL
Séance du 20 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sideville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Monsieur Henri DESTRÉS.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Joël LIAIS, Martine DUPONT, Charlotte HAMELIN, Lionel LERÉVÉREN, Jean-Baptiste LETERRIER, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Sébastien VRAC

Excusés : Thérèse PARIS (pouvoir à Joël LIAIS), Martine PAGNY (pouvoir à Henri DESTRÉS) Samuel VERLINDE (pouvoir à Christophe LELIÈVRE), Patricia DUPONT

Secrétaire de séance : Charlotte HAMELIN

Début de la séance : 19h30

Procès-verbal séance du 06 février 2025

Le procès-verbal du 06 février 2025 est arrêté. Aucune observation n'a été formulée.

Les Petits Monts : devis travaux supplémentaires

[Délibération N° 2025-08]

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des travaux avaient été validés en septembre 2024 pour la pose de buses et la création d'un regard sur la chasse des Petits Monts. Ces travaux sont réalisés par la société Bougrel-Lecacheur. Il s'avère qu'il est nécessaire de prolonger le busage afin de protéger le compteur d'eau situé en limite de propriété. Un devis supplémentaire d'un montant de 1 440 € est présenté par monsieur Lelièvre.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 1 440,00 € TTC.
- Décide de prévoir dans le budget de l'année 2025 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux,

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Défense incendie : devis bornes et bâches

[Délibération N° 2025-09]

Monsieur Lelièvre rappelle aux conseillers que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) relève de la compétence du Maire. Il est également responsable du bon fonctionnement et de l'entretien des points d'eau

incendie (PEI) situés sur son territoire. Une rencontre a eu lieu avec le lieutenant Potier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche afin de répertorier les lieux nécessitant un point d'eau sur la commune.

Considérant la nécessité d'assurer la défense incendie sur le secteur de la Héronnière des devis ont été demandés auprès de la Communauté d'Agglomération le Cotentin, compétente sur le sujet pour :

- La fourniture et pose d'un poteau incendie à la Héronnière de Haut pour un montant TTC de 2 596,62 €
- La fourniture et pose d'un poteau incendie à la Héronnière de Bas pour un montant TTC de 4 401,82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte les devis de la Communauté d'Agglomération le Cotentin d'un montant de 2 596,62 € TTC et d'un montant de 4 401,82 € TTC.
- Décide de prévoir dans le budget de l'année 2025 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions :

[Délibération N° 2025-10]

Le lieutenant Potier a également rencontré les agriculteurs de la commune. Il s'avère que deux exploitations ont besoin de créer une réserve sur leur exploitation. La commune, par souci d'équité avec les autres habitants, pourrait acquérir les bâches qui seraient mises en place par l'agriculteur. Une convention d'installation, d'entretien et de mise à disposition au SDIS serait établie avec l'agriculteur.

Considérant la nécessité d'assurer la défense incendie sur ces exploitation une demande de devis a été sollicitée auprès de la société ABEKO pour une citerne de 60 m³ et une autre de 90 m³.

Il est présenté un devis pour un montant de 4 084,92 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le devis de la société ABEKO d'un montant de 4 084,92 € TTC.
- Décide de prévoir dans le budget de l'année 2025 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions :

RPI : participation communale au repas cantine

[Délibération N° 2025-11]

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le budget de la restauration scolaire a été impacté par l'augmentation du coût des denrées alimentaires, de l'énergie et des charges salariales.

Afin d'équilibrer le budget 2024, il a été demandé aux communes une participation exceptionnelle de 1 € pour les 31 000 repas pris dans l'année scolaire 2023-2024.

Afin d'assurer la pérennité du budget cantine et d'éviter de se retrouver en déficit en cours d'année, la commission cantine réunie le 13 mars 2025, propose un avenant n° 10 à la convention, afin de revoir la part de la participation des communes, en passant le coût du repas par élève à 2,50 € à partir du 1^{er} avril 2025.

Il est également proposé de maintenir la participation aux frais de gestion à 0,30 € par élève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise le Maire à signer l'avenant N° 10 modifiant le montant de la part communale par repas à 2,50 € à compter du 1^{er} avril 2025 et de maintenir la participation aux frais de gestion à 0,30 € par élève

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

RPI : demande de subvention poste psychologue scolaire

[Délibération N° 2025-12]

Monsieur le Maire informe les conseillers avoir reçu une demande de madame Delphine Houyvet-Desit, psychologue de l'éducation nationale affectée depuis septembre 2024 sur le secteur des écoles de Douve Divette. Afin de confectionner son budget fonctionnement elle sollicite une demande de subvention auprès des communes du secteur.

Monsieur le Maire précise qu'étant en RPI il a rencontré le Maire de Teurthéville-Hague afin d'échanger sur un montant commun. Il est proposé une somme de 200 € au titre du RPI soit une somme de 100 € versée par chaque commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise monsieur le Maire à verser à madame Delphine Houyvet-Desit, psychologue de l'éducation nationale une subvention de 100 €

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Frais de stades : investissements

[Délibération N° 2025-13]

Monsieur le Maire présente la proposition de la mairie de Tollevast pour refaire les menuiseries des vestiaires (portes et fenêtres) pour son stade. Il est proposé un devis d'un montant de 14 496,01 €. Après demande de renseignements auprès de la Communauté d'Agglomération, un fonds de concours à hauteur de 40% est envisageable. Il resterait donc 7248 € à se répartir entre communes signataires soit un montant de 846,96 € pour la commune de Sideville.

Il est proposé aux membres du conseil d'émettre un avis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Emet un accord de principe si toutes les communes participent comme stipulé dans la convention.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Atelier municipal : devis pour le remplacement d'une porte extérieure

[Délibération N° 2025-14]

Considérant la nécessité de remplacer la porte d'entrée de l'atelier municipal, deux demandes de devis ont été formulées pour une porte de service 1 vantail :

- Entreprise Letan-Blestel pour un montant TTC de 1 240,32 €
- Entreprise CBC 50 – Un chouette menuisier pour un montant TTC de 1 650 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le devis de l'entreprise Letan-Blestel pour un montant TTC de 1 240,32 €
- Décide de prévoir dans le budget de l'année 2025 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fort des Monts : proposition achat de terrain

[Délibération N° 2025-15]

Monsieur le Maire informe les conseillers avoir reçu un courriel de la société Phoenix France Infrastructure nous informant de leur programme de rachat de baux sur différents sites en France. Pour rappel, la commune a signé une convention en 2019 avec cette société pour l'installation d'un relais radiotéléphonie sur le Fort des Monts. Une nouvelle convention a été acceptée le 7 mars 2024 par le conseil pour fixer le loyer annuel à 4 500 € suite à l'ajout supplémentaire d'une antenne FREE et un agrandissement de la surface au sol.

La société Phoenix France Infrastructure propose à la commune de Sideville de racheter une partie de la parcelle du Fort des Monts cadastrée ZB N° 7 d'une surface d'environ 57 m² pour un montant de 65 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, ne souhaite pas, pour l'instant, vendre la parcelle occupée par la société Phoenix France Infrastructure.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Demandes de subventions

[Délibération N° 2025-16]

Il est présenté aux membres du conseil diverses demandes de subventions.

Monsieur le Maire rappelle les sommes versées en 2024.

Après examen des demandes reçues pour l'année 2025, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, d'attribuer des subventions à :

- L'Âge d'or : 100 € (madame Thérèse Paris ne prend pas part au vote)
- Les Anciens Combattants : 100 €
- La coopérative scolaire : 400 €
- La fédération des associations de Sideville (FAS) : 200 € (madame Martine Dupont ne prend pas part au vote)
- La Sidevillaise : 200 €
- L'Association des Parents d'Elèves (APE) : 300 € (madame Charlotte Hamelin ne prend pas part au vote)
- Sideville Forme : 200 € (madame Martine DUPONT ne prend pas part au vote)
- Un pas pour Liséa : 100 €
- Les Restaurants du Cœur : 150 €
- Le Téléthon : 50 €
- Le secours catholique : 100 €
- Le secours populaire : 100 €
- La banque alimentaire : 100 €
- REVES : 50 €
- Le SCUDD : suivant convention
- Martinvast Festivités : 300 €
- Cœur et Cancer : 100 €
- ADSBNC (Association pour le Don de Sang Bénévole du Nord Cotentin : 100 €

Voix pour : tous les membres sauf membres impliqués dans une des associations citées

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Vente de bois

[Délibération N° 2025-17]

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une proposition de coupe de bois pour des aulnes à abattre près de la rivière sur le parking de la mairie et dans le champ communal a été diffusée sur Panneau Pocket au tarif de 60 € la corde. Cette offre était réservée uniquement aux Sidevillais. Une seule proposition a été reçue de monsieur Rouxel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à vendre le bois à couper au tarif de 60 € la corde à monsieur Rouxel. Le montant à régler sera défini après l'abattage des arbres.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Admission en non-valeur

[Délibération N° 2025-18]

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la proposition de la trésorerie d'annuler les dettes de pièces irrécouvrables de l'année 2023 pour la somme de 5,87 € correspondant à un écart sur le titre 129 (location parcelle ZH 36-37).

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par la trésorerie

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées,

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'annuler la somme de 5,87 € sur le titre 129 de l'exercice 2023 et autorise monsieur le Maire à faire le nécessaire.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Questions et informations diverses :

Ouverture de classe : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une ouverture de classe a été proposée pour la rentrée 2025/2026. Monsieur le Maire rappelle que cette classe ne pourra pas se faire sur la commune (la classe de CP prévue à Teurthéville-Hague est accueillie depuis la rentrée à Sideville en attente des travaux). Une réflexion devra être menée avec la commune de Teurthéville-Hague et la directrice du RPI.

Fibre : les travaux commencent à compter du 24 mars 2025. Il sera nécessaire d'installer une armoire sur l'espace vert Hameau Colette, derrière les containers.

Budget : vote le 10 avril à 14h.

Vide greniers : 27 avril 2025

La séance est levée à 22h15

Le Maire

Le secrétaire de séance